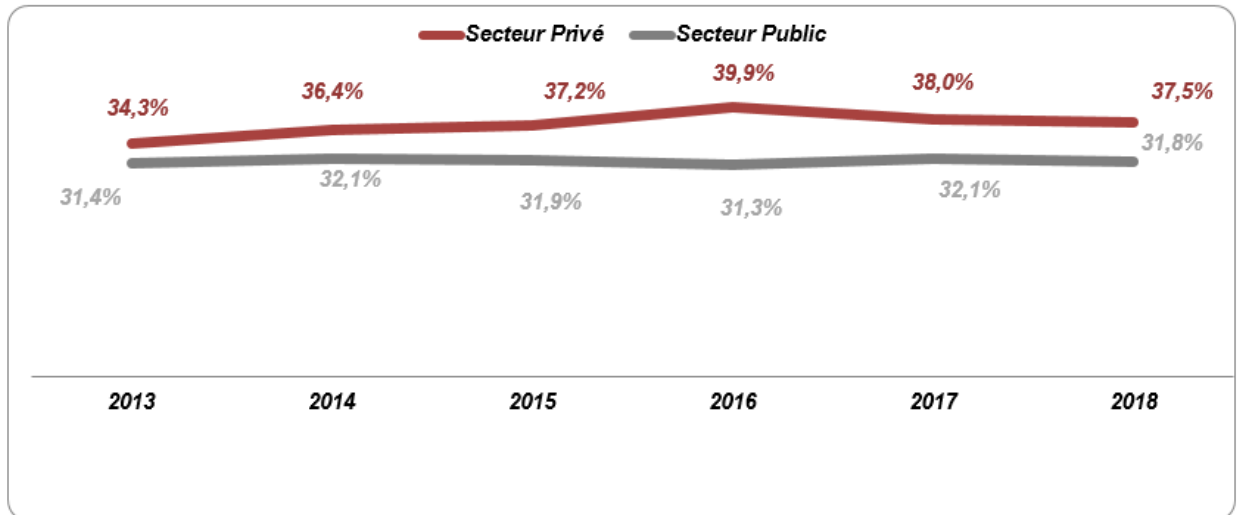


Evolution de la part restant à la charge de l'assuré



Pour le secteur public, il est noté une baisse de la part restant à la charge des assurés qui est passée de 32,1% en 2017 à 31,8% en 2018, soit une baisse de 0,2 point.

Quant au secteur privé, une diminution de 0,5 point a été observée sur la même période passant de 38,0% en 2017 à 37,5% en 2018.